



Mémoire présenté à la
Commission des finances publiques

Dans le cadre des consultations sur le
Projet de Loi 39

3 septembre 2013



Au sujet de Force Jeunesse...

Fondé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs qui œuvre à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs, des perspectives d'emploi de la relève et de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques.

L'équité entre les générations, une préoccupation pour l'avenir collectif de notre société et la responsabilité sont les valeurs fondamentales que défend et promeut Force Jeunesse.

Nous croyons que cette équité entre les générations doit aussi guider les actions de la classe politique. C'est pourquoi nous intervenons dans le débat public grâce à des réactions documentées et constructives, notamment lors du dévoilement des budgets gouvernementaux québécois et canadiens.

Ainsi, en se regroupant, les membres de Force Jeunesse se donnent les moyens d'agir afin de prendre leur place, en pleine reconnaissance et en toute équité, afin de :

- Défendre et promouvoir les intérêts des jeunes en emploi, notamment en soutenant l'organisation des jeunes en milieu de travail;
- Sensibiliser la population et les principaux acteurs du marché du travail à la situation des jeunes et à la place accordée à la relève;
- Proposer des idées novatrices et des solutions viables à long terme aux problèmes touchant la jeunesse et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des réflexions et de solides recherches;
- Représenter la relève dans les débats publics et organiser des événements pour favoriser l'échange et la réflexion.

Au fil des années, Force Jeunesse a incontestablement établi sa crédibilité au sein de la société québécoise et est devenu un acteur incontournable sur de nombreux enjeux. De plus, elle est souvent l'unique organisation jeunesse intervenant face à d'importants enjeux de société comme c'est le cas avec l'avenir de notre système de retraite.

Force Jeunesse et le Régime volontaire d'épargne retraite

Un rôle pour le RVER dans l'écosystème de retraite

En 2011, le gouvernement du Québec proposait la création d'un Régime volontaire d'épargne retraite (RVER). Dans le cadre du débat sur le financement des retraites que soulève la parution du rapport D'amours, il est de mise de réfléchir sur la pertinence de cet instrument car, bien qu'il ne comporte pas les avantages d'un RCR pleinement mutualisé, le RVER promet tout de même d'offrir une avenue d'épargne plus efficace que le REER.

Pour Force Jeunesse, le RVER représente un outil d'épargne nécessaire que le Gouvernement du Québec doit déployer tel que le prévoyait le budget 2011-2012. Bien qu'il ne représente pas une solution optimale, puisqu'il demeure un outil d'épargne individuel, il est indéniable qu'il favoriserait l'épargne en vue de la retraite. Dans l'optique où s'implanteraient des RCR sectoriels, tel que nous l'avons proposé dans notre mémoire sur les suites à donner au rapport D'Amours (mémoire déposé à la commission des Finances publiques en août 2013), le RVER resterait tout de même un outil pertinent à développer puisqu'il favoriserait l'épargne chez les travailleurs autonomes, représentant 13,8% des travailleurs (ISQ, 2012), de même que chez les travailleurs des micro entreprises, des entreprises n'ayant toujours pas de RCR et des entreprises œuvrant dans les secteurs difficiles à regrouper pour la mise sur pied d'un RCR sectoriel.

Il est toutefois important de noter que, aux yeux de Force Jeunesse, la création du RVER ne suffirait pas à elle seule à régler les problèmes actuels, profonds, du système de retraite québécois. En effet, les améliorations à la viabilité et à la gouvernance des RCR identifiées dans le rapport D'Amours et dans notre mémoire demeurent impératives. La création du RVER ne peut en aucun cas s'y substituer. Selon Force Jeunesse, le RVER ne peut jouer au mieux qu'un rôle complémentaire à celui d'éventuels régimes sectoriels.

Échéancier de création : donner la priorité à d'autres instruments

Malgré son appui à la création du RVER, Force Jeunesse croit que l'Assemblée Nationale ne devrait pas y procéder avant qu'un plan complet des suites qu'elle entend donner au rapport D'Amours ne soit dévoilé.

En effet, malgré son intérêt, le RVER présente de nombreuses faiblesses qui le rendent beaucoup moins apte à garantir des revenus de retraites adéquats que les régimes publics (Régimes de rentes du Québec, Rente longévité) et les régimes de retraites complémentaires à prestations déterminées (PD). Rappelons notamment que l'employeur n'a aucune obligation de cotiser au RVER, que ce régime est de type cotisations déterminées (CD) et que, le regroupement des capitaux y étant plus faible, les frais de gestion y seront selon toute vraisemblance plus élevés que pour les régimes publics.

En ce sens, Force Jeunesse partage les réticences mises de l'avant par plusieurs autres organisations. Par exemple, l'Institut C.D. Howe soulignait, dans un commentaire publié en août

2012, que le Régime de pension agréé collectif (RPAC) – le jumeau canadien du RVER – n’encourage pas les employeurs à offrir des régimes complémentaires collectifs à prestations déterminées. Dans un document publié en mars 2013, l’Institut de recherche et d’informations socio-économiques (IRIS) arrivait à des conclusions similaires au sujet du RVER.

Or, nous croyons précisément que la voie des régimes PD doit être privilégiée, afin de consolider le système de retraite québécois. Tel que rapporté par le comité D’Amours, miser sur le RVER et sur d’autres mesures volontaires d’épargne personnelle (REER, CELI) comme instruments principaux de préparation à la retraite s’inscrit dans la voie de la précarisation des conditions des futurs retraités.

Pour ces raisons, Force Jeunesse croit qu’augmenter la place des régimes publics et augmenter la participation aux régimes PD est de loin préférable à faciliter, voir promouvoir, l’adoption du RVER. En ce sens, nous nous inquiétons que le RVER puisse être rendu disponible aux employeurs avant 1) que n’ait été confirmée la place que le Québec souhaite accorder aux régimes complémentaires par rapport aux régimes publics dans l’écosystème de retraite et 2) que d’autres options de régimes complémentaires plus intéressantes que le RVER, tels que des régimes de retraites PD sectoriels, ne soient elles aussi disponibles. Force Jeunesse croit que la mise en place, en priorité, du RVER pourrait envoyer un mauvais signal au marché du travail et avoir comme effet de dissuader certains employeurs d’opter pour des régimes plus intéressants pour les travailleurs.

Force Jeunesse recommande donc que ne pas procéder à la création du RVER, avant que n’ait été défini un plan complet des suites à donner aux constats et aux recommandations du rapport D’Amours. Dévoiler un plan complet permettrait, en revanche, de bien mettre en évidence l’espace, restreint et secondaire par rapport aux régimes publics et aux régimes PD, qui devrait être dévolu au RVER dans l’écosystème de retraite québécois.

Sommaire

Force Jeunesse croit que le RVER pourrait favoriser l'épargne chez les travailleurs autonomes, de même que chez les travailleurs des micro entreprises, des entreprises n'ayant toujours pas de RCR et des entreprises œuvrant dans les secteurs difficiles à regrouper pour la mise sur pied d'un RCR sectoriel.

Toutefois, en raison des faiblesses du RVER, Force Jeunesse croit qu'augmenter la place des régimes publics et augmenter la participation aux régimes PD est de loin préférable à faciliter, voir promouvoir, l'adoption du RVER. En ce sens, nous proposons :

- **Force Jeunesse croit que le RVER représente un outil d'épargne nécessaire que le Gouvernement du Québec doit déployer comme le prévoyait le budget 2011-2012.**
- **Force Jeunesse croit que l'Assemblée Nationale ne devrait pas y procéder avant qu'un plan complet des suites qu'elle entend donner au rapport D'Amours ne soit dévoilé.**